
Décision portant renouvellement d'une unité mixte de recherche

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS SACLAY

L'ADMINISTRATRICE GENERALE DU COMMISSARIAIT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 portant maintien du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n° 2020-15 créant l'Unité Mixte de Recherche U 1281 et nommant Monsieur Vincent LEBON Directeur ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée dans sa séance CSS7 du 12 au 15 mai 2025 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 30 juin au 02 juillet 2025 ;

Attendu que le CNRS est considéré, à l'instar de l'Inserm, de l'Université Paris-Saclay et du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives, comme partenaire de l'Unité au sens de l'article R324-15 du Code de la recherche.

Cette unité est référencée par le CNRS ; 9011.

DECIDENT :

Article 1 : L'Unité Mixte de Recherche U 1281 intitulée « Laboratoire d'imagerie biomédicale multimodale Paris Saclay (BioMaps) » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2030.

Article 2 : Monsieur Vincent LEBON est prolongé dans ses fonctions de Directeur de l'Unité jusqu'au 31 décembre 2030 .

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier SAMUEL

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS SACLAY

**L'ADMINISTRATRICE GENERALE DU COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX
ENERGIES ALTERNATIVES**